



Litige alicé non restitution modem internet

Par **Gégé**, le **16/12/2009** à **16:48**

Bonjour, après un an de rupture de contrat Alice, je reçois des lettres de CFR comme quoi je n'ai jamais restitué mon modem en fin d'abonnement. Je suis sûr de l'avoir fait mais vu que l'abonnement date, je n'ai pas gardé de preuve. Je ne sais pas quoi faire. La dernière lettre me signale que mon dossier est passé au main d'un huissier. Je ne souhaite pas payer car je suis sûr de moi. Je n'ai jamais reçu aucun courrier d'Alice. Quelles sont les risques? MERCI pour votre aide, cordialement.

Par **alice arnaque**, le **22/12/2009** à **19:18**

Bonjour, j'ai exactement le même souci avec le FAI Alice. J'ai résilié en début d'année et retourné les modems selon la procédure et j'ai reçu ce jour un courrier de la Compagnie Française de Recouvrement me réclamant la somme de 298 €. Hors, entre temps, j'ai déménagé, et comme j'avais effectué le suivi à l'époque, j'ai donc jeté l'accusé de réception et Alice ne veut rien savoir. Qu'en court-on réellement, sachant que nous sommes visiblement des dizaines dans ce cas de figure qu'on retrouve sur plusieurs forums. Faut-il porter plainte ? Contacter la DGCCRF ? Il est hors de question pour moi de payer cette somme alors que je leur ai retourné l'appareil dans les temps et selon la procédure. Il semblerait qu'il y ait un problème dans leur service retour et le tribunal de Marseille a déjà été saisi pour cela... Merci de vos réponses